

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(110^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 15 Juin 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — *Souhais de bienvenue à une délégation parlementaire espagnole* (p. 2567).

2. — *Questions au Gouvernement* (p. 2568).

ANNULATIONS D'ÉLECTIONS MUNICIPALES (p. 2568).

MM. Lajoinie, Mauroy, Premier ministre.

PROBLÈME DE LA RENTRÉE SCOLAIRE (p. 2569).

MM. Jacques Brunhes, Savary, ministre de l'éducation nationale.
PROCHAINES ÉLECTIONS AUX CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE (p. 2570).

MM. Montdargent, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

NON-EXÉCUTION DES DÉCISIONS D'UN TRIBUNAL ADMINISTRATIF
EN MATIÈRE DE FRAUDE ÉLECTORALE (p. 2571).

MM. Nungesser, Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

PARTICIPATION DE LA FRANCE AUX NÉGOCIATIONS
SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS (p. 2573).

MM. Debré, Cheysson, ministre des relations extérieures.

TRANSFERT DES SERVICES CENTRAUX DE L'O. N. I. S. E. P.
A MARNE-LA-VALLÉE (p. 2574).

MM. Gisinger, Savary, ministre de l'éducation nationale.

RETRAITES (p. 2574).

MM. Tondon, Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi.

POLITIQUE DE COOPÉRATION AVEC LE TIERS MONDE (p. 2574).

MM. Desgranges, Cheysson, ministre des relations extérieures.

VITICULTEURS DU MIDI (p. 2575).

MM. Jean Lacombe, Rocard, ministre de l'agriculture.

ENTREPRISE BRAUD (p. 2576).

Mme Chaigneau, M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

FUITES AU BACCALAURÉAT (p. 2577).

MM. Mortelette, Savary, ministre de l'éducation nationale.

ENCADREMENT DU CRÉDIT (p. 2577).

MM. Maigras, Defors, ministre de l'économie, des finances et du budget.

FRAUDES ÉLECTORALES (p. 2578).

MM. Mesmin, Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (p. 2579).

MM. Jacques Blanc, le président, Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

SITUATION DES CHÔMEURS AGÉS (p. 2581).

MM. Zeller, Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi.

INDEMNISATION DES FRANÇAIS SPOLIÉS
LORS DE LA RÉVOLUTION CHINOISE (p. 2581).

MM. Branger, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. le président.

3. — *Ordre du jour* (p. 2582).

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE
A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ESPAGNOLE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de députés espagnols, conduite par M. Gregorio Peces-Barba, président du Congrès des députés du Royaume d'Espagne.

Je suis heureux, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos collègues. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

ANNULLATIONS D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le Premier ministre, plusieurs tribunaux administratifs (*Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) viennent de procéder à des annulations d'élections municipales qui visent essentiellement des municipalités de gauche et des maires communistes.

Je ne vous cacherai pas que de telles décisions, d'une gravité exceptionnelle, apparaissent particulièrement contestables, que ce soit à Choisy où la liste de gauche avait été élue dès le premier tour avec 2 700 voix d'avance, à Limeil-Brévannes, à Villepinte ou encore à La Seyne où l'argument invoqué par le tribunal est que le maire « s'est adressé à différentes catégories professionnelles ».

M. Jean-Claude Gaudin. Il n'y a pas que cela !

M. André Lajoinie. Dans nombre de villes, le tribunal reconnaît qu'il n'y a aucune irrégularité, mais conclut néanmoins à l'annulation. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

D'ores et déjà, les habitants qui ont confié démocratiquement à la gauche la direction de leur ville...

M. Gabriel Kaspereit. menteur !

M. André Lajoinie. ... manifestent leur indignation devant ces remises en cause intolérables de la volonté du suffrage universel.

Ces décisions sont d'ailleurs contestées, puisque la loi autorise très normalement le recours en appel auprès du Conseil d'Etat.

M. Pascal Clément. Cela vous arrange !

M. André Lajoinie. Mais on n'en assiste pas moins à une campagne politique de la droite contre cette possibilité de recours en Conseil d'Etat.

M. Christian Bergelin. Tricheurs !

M. André Lajoinie. Cette campagne s'inscrit dans le cadre de son opération générale de déstabilisation des institutions républicaines. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il s'agit des manifestations violentes dont la loi sur l'enseignement supérieur a été le prétexte. Il s'agit des menées séditionnelles conduites par des policiers factieux que le Gouvernement a justement sanctionnés. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Guy Ducloné. Très bien !

M. André Lajoinie. Il s'agit de l'insistance à réclamer des élections législatives anticipées ou un référendum, alors que l'auteur de cette proposition ne peut ignorer qu'il serait contraire à la Constitution.

M. Roger Corrèze. Vous avez peur du peuple !

M. Christian Bergelin. Tricheurs !

M. André Lajoinie. Tous ces agissements traduisent bien la volonté hargneuse des forces réactionnaires de refuser l'alternance et la mise en œuvre du changement décidé par les Français en 1981. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Pour leur part, les communistes agissent et appellent les Français à défendre avec vigilance la démocratie pluraliste (*rires et exclamations sur les mêmes bancs*) et les choix que le peuple souverain a exprimés par le suffrage universel.

M. Jacques Marette. Vous, vous voulez la démocratie populaire !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Marette. Ecoutez !

M. André Lajoinie. Les élus communistes n'ont pas de leçon d'honnêteté à recevoir de la droite. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Dois-je rappeler les charcutages électoraux de Poniatowski,...

M. Jacques Marette. Tricheurs !

M. André Lajoinie. ... le scandale du vote par procuration des Français de l'étranger ou les liaisons du R.P.R. — je pourrais dire les liaisons dangereuses — avec une officine, interdite à la suite de la commission d'enquête, dont j'avais demandé la création au nom de mon groupe ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, après les récentes annulations des élections municipales, vous avez rappelé, avec juste raison...

M. Jean-Claude Gaudin. Ah, oui ?

M. André Lajoinie. ... la possibilité qui est ouverte par la loi aux municipalités d'un recours en Conseil d'Etat, recours qui a un effet suspensif.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Tricheurs ! Tricheurs !

M. André Lajoinie. Je vous demande ce que vous pensez de ces attaques de la droite contre la légalité républicaine et la démocratie et de sa prétention inacceptable à s'ériger en donneuse de leçons ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président du groupe communiste, je vous remercie de votre question...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Ah !

M. le Premier ministre. ... qui va me permettre de préciser un certain nombre de points à propos des contentieux provoqués par les dernières élections municipales.

Je rappelle tout d'abord que de tels contentieux surgissent après chaque scrutin. Il n'y a donc pas lieu de dramatiser la situation actuelle. Des procédures existent, et les tribunaux administratifs sont saisis. Tout cela, c'est la loi que le Gouvernement a pour tâche de faire respecter et appliquer.

Il ne m'appartient donc pas de me prononcer sur la décision prise par les instances compétentes.

M. Bruno Bourg-Broc. Et Fiterman ?

M. le Premier ministre. Il est, en revanche, de la responsabilité du Gouvernement, et plus particulièrement du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de faire appliquer les décisions des tribunaux. Encore faut-il que la procédure soit terminée.

L'article L. 250 du code électoral dispose en effet que les conseillers municipaux proclamés restent en fonctions jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur les réclamations.

La loi confère donc explicitement un effet suspensif à toute procédure d'appel en matière d'élections municipales.

Ce point mérite d'autant plus d'être souligné qu'en matière administrative telle n'est pas la règle générale. Mais, justement, en matière électorale, la loi précise ce point et pose le principe du caractère suspensif de l'appel.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation était donc fondé à maintenir en place les équipes municipales qui gèrent actuellement les communes de Villepinte et de Limeil-Brévannes.

M. Antoine Gissingier. Des fraudeurs !

M. le Premier ministre. Il ne lui appartient pas de faire exécuter un jugement qui n'est pas exécutoire. Là encore, le Gouvernement se borne, comme c'est son devoir, à respecter strictement la loi, laquelle est précise et cohérente. Chacun peut aisément imaginer — en tout cas, vous auriez dû l'imaginer, messieurs de la droite — dans quel imbroglio juridique on se trouverait si, par hypothèse, après le remplacement d'une équipe municipale par une autre, le Conseil d'Etat revenait sur la décision du tribunal administratif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Claude Labbé. Il s'agit de faux en écritures!

M. le Premier ministre. Je souhaite donc que chacun s'applique, comme le Gouvernement, à respecter scrupuleusement la loi...

M. Christian Bergelin. Il faut le leur dire!

M. le Premier ministre. ... et je m'étonne à cet égard que les élus de l'opposition veuillent manifester, alors même que les dossiers sont encore entre les mains des magistrats. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Christian Bergelin. Cela ne tient pas debout!

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Fiterman! Fiterman!

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes toujours à côté de la plaque! C'est lamentable!

M. le Premier ministre. Je veux simplement préciser, à l'intention de ceux qui nous regardent ou qui nous écoutent, que je n'ai rien fait d'autre que dire que le Gouvernement suivait la loi. Est-ce que cela vous gêne, messieurs de l'opposition? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

De nombreuses voix sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Ce n'est pas vrai!

M. Gabriel Kaspereit. Et Fiterman, monsieur le Premier ministre? Répondez donc!

M. le Premier ministre. Le Gouvernement, pour sa part... (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Gabriel Kaspereit. On vous pose une question et vous n'y répondez pas!

M. Olivier Guichard. Il s'agit d'une suspension de fonctions!

M. le président. Décidément, même M. Guichard est gagné par l'agitation! (Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. C'est que tout va mal! Et on ne nous répond pas!

M. le président. Du calme, monsieur Kaspereit!

Monsieur le Premier ministre, veuillez continuer.

M. Gabriel Kaspereit. Il ne nous répond pas!

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement, pour sa part, fait confiance à la justice...

M. Robert-André Vivien. C'est faux!

M. François Fillon. Pas les communistes!

M. Pascal Clément. Pas Fiterman!

M. le Premier ministre. ... et il souhaiterait que l'opposition témoigne du même respect de nos institutions (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) et attende avec patience la fin des procédures.

Mais il me semble bien que la patience et le respect des institutions ne soient guère de mise à l'heure actuelle au sein de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Cela vous va bien de dire cela! Vos amis font des faux en écritures!

M. Robert-André Vivien. Pas vous, pas ça!

M. le Premier ministre. Un jour, on annonce des élections anticipées, un autre jour on évoque avec nostalgie les procédures expéditives de 1958...

M. Jacques Baumel. Et Charléty?

M. le Premier ministre. ... et, il y a peu, on ouvrait la perspective d'un référendum au mépris de toutes les règles constitutionnelles. Voilà la réalité! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous falsifiez l'histoire et les textes!

M. Jacques Marette. Vous êtes contre le suffrage universel!

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, et je le dis aussi pour l'opposition, heureusement que le Gouvernement est là pour garantir le respect de la loi par tous et pour tous! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Nous respecterons scrupuleusement les textes...

M. Gabriel Kaspereit. Vous protégez les voleurs de voix!

M. le Premier ministre. ... en ce qui concerne les contentieux électoraux, comme nous le faisons toujours, et sans préjuger, bien sûr, les conclusions des magistrats. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Christian Bergelin. Vous êtes des tricheurs!

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes le Gouvernement des voleurs de voix!

M. le président. Allons, monsieur Kaspereit! Un peu de calme, je vous prie.

PROBLÈME DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous vous avons fait part plusieurs fois de notre volonté que soit assurée une bonne rentrée scolaire 1983

M. Antoine Gissinger. Allez voir dans la rue!

M. Jacques Brunhes. Pour ne prendre qu'un exemple, les mesures positives prises par le Gouvernement ont eu pour conséquence de réduire l'éviction scolaire, donc d'accroître le nombre d'élèves. C'est ainsi que sont attendus 49 000 élèves supplémentaires en collège, 15 000 élèves supplémentaires en lycée et de 20 000 à 30 000 élèves supplémentaires en lycée d'enseignement professionnel

Si la situation restait en l'état, elle se traduirait par des surcharges d'effectifs et des suppressions d'enseignements. Des fermetures de classes sont d'autre part annoncées. Des mesures doivent être prises d'urgence.

Monsieur le Premier ministre, chacun s'accorde à reconnaître qu'il n'y a pas d'investissement plus rentable pour la nation que l'investissement en matière d'éducation et de formation. Nous souhaitons donc qu'au-delà des dispositions indispensables à prendre pour la rentrée, le budget de l'éducation nationale ne soit pas affecté par le plan de rigueur et que, d'une manière raisonnable, en tenant compte des possibilités actuelles, l'investissement pour l'éducation des enfants et la formation des jeunes connaissent de nouveaux développements. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Antoine Gissinger. Je viens de voir défiler dans les rues de Paris des manifestants qui réclamaient vingt-quatre élèves par classe!

M. le président. Monsieur Gissingier, je vous en prie.

M. Gabriel Kaspereit. Mais enfin, monsieur le président ! On n'est pas à l'école ici !

M. le président. On est à l'Assemblée nationale !

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Savery, ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs les députés, vous comprendrez que le ministre de l'éducation nationale souhaite que la rentrée de septembre se déroule dans des conditions moins tumultueuses que ce début de séance. *(Sourires.)*

Je vous rappelle, monsieur Brunhes, que, depuis deux ans et demi, des moyens supplémentaires ont été mis en place dans le système éducatif : ainsi, près de 30 000 emplois ont-ils été créés, ce qui constitue un changement de tendance manifeste par rapport aux années précédentes.

Nous sommes en train de faire le point, avec les responsables des rectorats et des inspections d'académie, sur les effets que l'on peut attendre lors de la rentrée de 1983. Puis nous consulterons les parents d'élèves et les organisations syndicales à ce sujet, de telle manière que le Gouvernement puisse en tirer toutes les conséquences. Une des difficultés auxquelles nous devons faire face tient à notre souci de lutter contre l'exode rural et la désertification des campagnes et des zones de montagne. Cela implique, en effet, le maintien d'établissements, soit dans le primaire, soit dans le secondaire, alors que le développement urbain et péri-urbain est beaucoup plus rapide que le rythme des fermetures de classes.

Je dois à la vérité de reconnaître qu'il y aura des fermetures de classes ; elles sont inévitables. Des centaines de classes ont encore quatre ou cinq élèves. C'est parfois indispensable en zone de montagne, mais il faut, ailleurs, prévoir des regroupements. Nous y procéderons en concertation avec les élus, même si cela n'est agréable ni pour les uns ni pour les autres, car on ne peut pas concevoir un développement exponentiel des moyens de l'éducation nationale.

Cela étant, monsieur le député, j'ai entendu votre appel pour la préparation du budget pour 1984. Il s'adresse beaucoup plus à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget qu'à moi-même. *(Sourires.)*

Vous savez que je suis convaincu d'avance. Au cours des prochaines semaines, des réunions se tiendront afin que le projet de budget soit préparé dans des conditions qui permettent de concrétiser dans les faits l'affirmation du Président de la République selon laquelle la formation des jeunes revêt un caractère prioritaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

PROCHAINES ÉLECTIONS AUX CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Les municipalités connaissent de graves difficultés pour l'organisation des élections des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale qui doivent avoir lieu le mercredi 19 octobre 1983.

En effet, les communes ont reçu de la sécurité sociale des données informatiques devant leur permettre d'établir des listes électorales. Or l'utilisation de ces documents se révèle absolument impossible en l'état, car ils contiennent des renseignements erronés : l'ordre alphabétique n'est pas respecté ; certaines personnes sont inscrites jusqu'à quinze fois, et à des adresses différentes ; certains électeurs ne sont désignés que par un prénom ; des adresses sont incomplètes.

Un député de l'union pour la démocratie française. C'est Marseille !

M. Robert Montdargent. L'état de ces listes, qui doivent être redressées, les noms et adresses vérifiés, entraîne un surcroît de travail difficile à absorber pendant la période des vacances. J'indique à titre d'exemple que ma commune, Argenteuil, compte 72 000 électeurs. Plus généralement, cette élection concerne des millions de personnes dans le pays.

Cette circonstance est-elle indépendante de la déclaration de M. Gattaz, président du C.N.P.F., indiquant il y a quelques jours à Tours « qu'il était tout à fait opposé à ce que l'on

fasse payer aux entreprises le coût du temps d'arrêt de travail nécessaire aux prochaines élections de la sécurité sociale, le 19 octobre prochain ». Si on voulait saboter l'élection, on ne s'y prendrait pas autrement !

M. Paul Balmigère. Et voilà !

M. Robert Montdargent. En conséquence, je saurais gré à M. le ministre de m'indiquer les mesures qu'il entend prendre pour apporter une solution à ce problème qui risque de remettre en cause le déroulement normal de cette importante consultation, attendue par une immense majorité de salariés pour ce qu'elle apporte de démocratie dans l'institution. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens d'abord à présenter les excuses de M. Bérégovoy.

Monsieur Montdargent, votre question est vraiment d'actualité, et si je n'appartenais pas au Gouvernement, je m'y associerais en tant que maire de Pau. Je vais donc vous répondre et me répondre.

Une campagne d'information concernant les prochaines élections des caisses de sécurité sociale vient de commencer sur les ondes et dans les journaux. Elle est essentielle. Vous pourrez par ailleurs voir dans quelques jours les premiers messages télévisés.

Cette campagne a précisément pour objet d'informer le plus largement possible les assurés sociaux qui doivent voter le 19 octobre pour choisir les administrateurs des caisses primaires de sécurité sociale ou ceux des caisses d'allocations familiales. Elle doit faciliter la tâche des communes qui sont chargées de recevoir les assurés en vue de l'établissement des listes électorales.

Les mairies ont reçu, dès le début du mois de juin, les états de recensement que vous avez mentionnés et qui, c'est vrai, occasionnent quelques difficultés. Cependant, ils représentent un progrès, dans la mesure où ils ont été fournis, lorsque cela a été demandé, sur support magnétique, ce qui en facilite l'exploitation mais ce qui n'évite pas tous les problèmes.

Compte tenu de l'échéance du 19 octobre, le calendrier de préparation du scrutin a été arrêté dans le souci de tenir compte du travail des mairies. Tout d'abord, la période d'inscription est fixée sur un mois, du 10 juin au 8 juillet. Il s'agit donc, malgré les vacances, d'un délai suffisamment large. Ensuite, et c'est important, les listes d'émargement ne seront demandées aux mairies que pour le 5 septembre, soit deux mois après la période d'inscription individuelle. C'est également un délai raisonnable.

Enfin, j'ajoute que les dispositions ont été prises pour que les communes soient remboursées des frais engagés dans le cadre de l'ensemble des opérations électorales.

Quant aux déclarations de M. Gattaz, vous savez fort bien quelles ne vont jamais dans le sens de la majorité, et il est évident que la droite doit se réjouir de voir que les patrons veulent saboter cette élection. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Mais oui, messieurs, vous le savez fort bien. Et de toute façon, monsieur Gaudin, vous n'êtes pas maire de Marseille ; cela ne vous concerne donc pas ! *(Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Gabriel Kaspereit. Ce serait pourtant la justice !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il s'agit donc, mesdames et messieurs les députés, d'un grand rendez-vous, et je puis vous assurer que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que ces élections aient lieu dans de bonnes conditions et qu'enfin les travailleurs soient vraiment représentés — ce que vous ne voulez pas, messieurs de l'opposition — dans les caisses de sécurité sociale ! *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Gabriel Kaspereit. Allons ! monsieur Labarrère !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

NON-EXÉCUTION DES DÉCISIONS D'UN TRIBUNAL ADMINISTRATIF EN MATIÈRE DE FRAUDE ÉLECTORALE

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le Premier ministre, ma question est double.

Plusieurs députés socialistes. Ah ?

M. Roland Nungesser. La première partie s'adresse au Premier ministre en tant que chef du Gouvernement.

Ce n'est pas un phénomène nouveau dans la banlieue parisienne de constater des fraudes électorales. Mais aux dernières élections municipales, elles ont atteint en quantité et — si j'ose dire — en qualité, des degrés que nous n'avions pas enregistrés jusqu'alors.

M. Alain Vivien. A Dammarie-les-Lys, par exemple ?

M. Roland Nungesser. La justice, en l'occurrence d'abord le tribunal administratif, et dans certains cas les tribunaux judiciaires, a été saisie. Dans une série de cas, lorsque la fraude était flagrante, mais que son incidence sur les résultats n'était pas évidente, le tribunal a prononcé l'annulation, et lorsque les fraudeurs étaient les élus en place, leur suspension immédiate.

Dans une autre série de cas, beaucoup plus graves, lorsque la fraude s'est manifestée par la falsification grossière des résultats connus de tous, le tribunal — comme c'était son devoir devant ces fraudes incontestables — a purement et simplement proclamé l'élection de la liste d'opposition en vertu des vrais résultats.

M. Jean-Claude Gaudin. Cela s'était fait à Aix-en-Provence !

M. Roland Nungesser. Or, monsieur le Premier ministre, l'opinion publique est choquée du refus de M. le ministre de l'intérieur d'exécuter les jugements prononcés au nom du peuple français.

M. Jean-Claude Gaudin. Il est au-dessus des lois !

M. Roland Nungesser. Sans doute se lance-t-on dans des arguments juridiques. Ce n'est pas sur ce plan que je veux poser ma question, encore que la grande majorité des éminents juristes consultés considère que les jugements étaient évidemment exécutoires immédiatement, l'appel, en l'occurrence, ne pouvant être suspensif. Aussi la décision du ministre de l'intérieur est-elle sans doute une erreur juridique, quoi que vous en disiez.

Mais, ce qui est plus sérieux, elle est atteinte fondamentale à la logique et à la morale. Cela est grave dans le pays de Descartes et de Montesquieu. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Louis Odru. Et le S.A.C. ?

M. Roland Nungesser. Atteinte à la logique, parce qu'il est paradoxal, alors que des élus sont suspendus de leurs fonctions lorsqu'il y a annulation de élections, de constater que ceux qui sont déclarés purement et simplement usurpateurs par le tribunal sont maintenus dans leurs attributions malgré les jugements qui les frappent.

MM. Jean-Claude Gaudin et Antoine Gissinger. Très bien !

M. Roland Nungesser. Atteinte à la morale, car si, en vertu de certaines interprétations de droit, les véritables élus du suffrage universel ne sont pas installés immédiatement dans leurs fonctions, du moins convenait-il, sur le plan de la morale politique, que vous preniez, comme c'est le droit du Gouvernement, la décision de suspendre immédiatement les élus de la fraude...

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Roland Nungesser. ... ces usurpateurs du suffrage universel. (Exclamations sur les bancs des communistes.) Il n'est pas pensable de les laisser un jour de plus responsables d'une fonction publique. (Mêmes mouvements.)

Je vous en prie, messieurs les communistes, la parole n'est pas aux accusés, elle est aux accusateurs ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

Au nom de tous mes collègues de la banlieue parisienne, et notamment du président Claude Labbé et de mon collègue du Val-de-Marne, Robert-André Vivien, je vous demande instamment, quelle que soit l'issue du débat juridique sur l'effet suspensif du recours, de faire prononcer par le Gouvernement la suspension immédiate de ceux qui se sont déclarés élus au mépris du suffrage universel.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Roland Nungesser. Telle est la première partie de ma question, celle qui s'adressait au chef du Gouvernement.

La seconde sera beaucoup plus courte parce que, débarrassée des problèmes juridiques, elle s'adresse plus particulièrement, si vous le permettez, à Pierre Mauroy.

N'êtes-vous pas inquiet d'entendre un de vos ministres appeler à « faire ce qu'il faut » — vous entendez bien, « à faire ce qu'il faut » — pour que des décisions de la justice française soient « corrigées » ?

M. Francis Geng. C'est inadmissible !

M. Roland Nungesser. N'êtes-vous pas inquiet de voir le syndicat des magistrats ainsi visé protester solennellement — ce sont les termes mêmes de son communiqué — contre l'atteinte portée par un membre du Gouvernement à l'indépendance d'une juridiction ?

M. Christian Bergelin. Très bien !

M. Roland Nungesser. N'êtes-vous pas inquiet de constater que M. le ministre de l'intérieur, tuteur des juridictions en cause, semble s'excuser auprès de son collègue communiste en arguant qu'il « ne peut pas donner d'ordres au commissaire du gouvernement auprès d'un tribunal administratif qui » — cela semble un comble pour le ministre de l'intérieur — « se prononce en toute indépendance » ? Où va-t-on ?

C'est reconnaître que l'exécutif se refuse à respecter la séparation des pouvoirs à l'égard du pouvoir judiciaire.

C'est remettre en cause, fondamentalement, les principes de notre Constitution, mais aussi ceux de tout le droit républicain.

Tout cela, monsieur Pierre Mauroy, doit inquiéter un homme que ses origines familiales, professionnelles et politiques lient à la tradition républicaine française. Lors de tout esprit polémique, je vous demande si vous ne craignez pas que le maintien en fonction d'usurpateurs du suffrage universel ne constitue le début d'un processus inquiétant pour l'avenir de la démocratie en France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Alors que la France s'apprête à célébrer le bicentenaire d'une révolution... (Vives exclamations sur les bancs des communistes.)

... ce n'est tout de même pas vous qui l'avez faite, messieurs, c'est tout le peuple français, ce sont nos ancêtres comme les vôtres ! (Mêmes mouvements.) Cela vous gêne qu'on parle des principes de la Révolution française ? (Mêmes mouvements.)

M. Robert Montdargent. Versaillais !

M. Roland Nungesser. Alors, disais-je, que l'on s'apprête à célébrer le bicentenaire de la Révolution française qui a clamé au monde ces mots qui font vibrer le cœur des hommes : liberté, égalité, fraternité... (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

... Je suis surpris de constater que certains membres du groupe socialiste s'associent de cette façon aux usurpateurs du suffrage universel !

M. Robert Montdargent. Silence les Versaillais !

M. Louis Odru. Le S.A.C. !

M. Roland Nungesser. ... ne croyez-vous pas que la liberté est menacée quand la libre expression de la volonté populaire est foulée aux pieds par les exécutants d'un parti, que l'égalité est un vain mot quand les citoyens ne sont plus égaux devant

le suffrage universel, les votes des uns étant usurpés par les autres, que la fraternité est remise en cause quand des méthodes totalitaires tendent à s'imposer par la force à une partie du peuple français ?

Monsieur le Premier ministre, mes amis de l'opposition attendent, comme moi, avec impatience que vous répondiez, en tant que chef du Gouvernement, à la question de fond que je vous ai posée. J'attends, quant à moi — mais je ne suis certainement pas le seul — de M. Pierre Mauroy l'affirmation qu'il ne permettra plus des atteintes de plus en plus graves portées à la liberté, à l'égalité et à la fraternité des citoyens de la République française. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Christian Bergelin. C'est la fuite !

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur Nungesser, M. le Premier ministre m'a chargé de vous répondre.

Vous nous demandez de respecter la logique, la morale, les principes.

M. Jean de Lipkowski. La loi !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur Nungesser, soyez logique avec vous-même : pour respecter la logique, la morale et les principes, un gouvernement n'a pas le droit de faire exécuter un jugement qui n'est pas définitif.

M. Claude Labbé. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Imaginez un jugement qui n'a même pas été signifié ! Votre hâte, le ton que vous avez employé, les réactions qui se sont manifestées révèlent parfaitement que, sur le plan juridique et sur celui de l'application de la loi, vous êtes sur un très mauvais terrain.

Imaginez, monsieur Nungesser, que, après que le tribunal administratif ait annulé une élection...

M. Pierre Weisenhorn. A Marseille, par exemple !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... et même, dans un cas comme celui que vous venez de citer, après qu'il ait décidé que ce n'était pas la liste proclamée élue par le maire qui était élue, mais la liste que le tribunal administratif a désignée, imaginez, dis-je, que, sans attendre le délai d'appel, le Gouvernement fasse procéder à des élections et que le Conseil d'Etat statue ensuite — et vous savez comme moi que le Conseil d'Etat met souvent deux ou trois ans avant de rendre sa décision... (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Chasseguet. On sait à quoi s'attendre

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... dans un sens opposé au tribunal administratif, on aurait deux listes d'élus : celle qui a été élue à une élection partielle et celle dont l'élection aurait été confirmée par décision du Conseil d'Etat. Nous nous trouverions dans une situation absolument contradictoire, ridicule et illégale.

Que vous nous demandiez, monsieur Nungesser, d'interpréter la loi à votre façon, c'est, à la rigueur, votre droit.

M. Claude Labbé. Ce n'était pas la question !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Mais que vous nous demandiez de commettre un acte illégal, alors que le jugement ne prévoit pas qu'elle est exécutoire par provision et avant appel, ce serait nous demander de violer à la fois la loi et la Constitution. Nous ne le ferons pas. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Brune Bourg-Broc. Vous défendez Fiterman !

M. Roger Corrèze. Association de malfaiteurs !

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Monsieur le ministre, je erois que vous ne m'avez pas entendu.

Je vous ai dit que je laissais de côté le problème de droit puisque un certain nombre de juristes s'affrontent. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Si vous écoutiez, messieurs, avant de protester, cela permettrait le débat démocratique.

J'ai évoqué tout à l'heure le problème de droit, mais j'ai précisé que ma question essentielle ne se posait pas sur ce plan...

M. Gustave Ansart. Expliquez-nous pourquoi vous avez commencé la chasse aux sorcières dans les municipalités !

M. Jacques Marette. Que les voleurs se taisent !

M. Roland Nungesser. ...puisqu'il y a actuellement confrontation entre juristes. Je dis simplement au Gouvernement qu'il se trouve dans une situation paradoxale. (*Nouvelles exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

J'avais raison de dire que la liberté était menacée, puisque même dans cette enceinte, il n'est plus possible de s'exprimer. Cela va de mal en pis pour la démocratie ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Christian Bergelin. Rappelez-les à l'ordre, monsieur le président !

M. le président. M. Nungesser a seul la parole.

Veuillez poursuivre, monsieur Nungesser.

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le président, vous me reprochez d'habitude d'interrompre les orateurs ; vous devriez adresser aujourd'hui ce même reproche à d'autres...

M. Roland Nungesser. Je souhaiterais que l'on ne triche pas partout, même sur les temps de parole à l'Assemblée !

Je disais que je n'avais pas abordé au fond les problèmes de droit. J'attirais l'attention de M. le Premier ministre et de M. le ministre de l'intérieur sur une situation paradoxale.

Dans des communes où le résultat final n'était pas évident — on a constaté qu'il y avait eu fraudes, mais on n'a pu apprécier les incidences de celles-ci sur les résultats — le tribunal administratif a prononcé l'annulation des élections.

Mais, comme la fraude était évidente, il a suspendu immédiatement les élus fraudeurs. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Si vous ne le savez pas, monsieur le ministre, je vous annonce qu'à Sarcelles et à Choisy-le-Roi, les commissaires de la République installent des délégations spéciales. (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pascal Clément. Il ne le sait pas !

M. Roland Nungesser. Je suis heureux de vous en informer, monsieur le ministre, car c'est une bonne nouvelle pour le suffrage universel : enfin les fraudeurs sont relevés de leurs fonctions.

M. Paul Balmigère. Et Papon !

M. Roland Nungesser. Mais, à Villepinte et à Limeil-Brevannes, ce n'est pas un problème d'interprétation et d'appréciation. Le tribunal a constaté que les chiffres avaient été truqués. Les experts graphologues ont constaté qu'il y avait de fausses signatures — voilà pourquoi des poursuites sont engagées au pénal aussi. On a constaté que les bordereaux des bureaux de vote avaient été corrigés au correcteur. En l'occurrence, le tribunal administratif s'est donc contenté de tirer les conclusions qui s'imposaient d'une simple constatation des faits.

Monsieur le ministre, je ne vous ai donc pas demandé de violer la Constitution...

M. André Soury. Si !

M. Roland Nungesser. ... mais de faire ce qui est en votre droit, le droit du Gouvernement, que celui-ci, sous ce régime comme sous les précédents, a souvent exercé à l'encontre d'élus qui avaient commis des fautes ou des délits.

Vous vous devez de suspendre, par décision du Gouvernement, des gens que les tribunaux administratifs ont traités d'usurpateurs du suffrage universel. Il arrive que le Gouvernement relève

de leurs fonctions des maires qui ont commis des malversations ou des délits. Or, vous laisseriez en place tout un conseil municipal et son maire alors que les tribunaux administratifs ont constaté qu'ils étaient des voleurs !

Voilà ce que nous vous demandons de faire, en attendant que soit réglé le problème de droit : suspendez immédiatement ceux qui ont été déclarés non élus par le tribunal administratif, comme le tribunal le fait presque systématiquement quand il prononce une annulation. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. M. Nungesser m'a demandé d'ignorer le droit (*protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. André Soury. C'est exact !

M. Pascal Clément. Tricheur !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... en me disant : « Je ne vous demande pas d'appliquer le droit. »

Que diriez-vous, monsieur Nungesser, si nous violions la loi et la Constitution ? Heureusement que nous sommes là pour l'appliquer ! (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Ensuite, monsieur Nungesser, vous avez confondu deux situations complètement différentes l'une de l'autre. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Et je vous prie de m'écouter, car, moi, je vous ai écouté attentivement, sans même murmurer, ni sourire — alors que j'aurais pu le faire. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Vous m'avez demandé de suspendre les élus de la commune en question...

M. Yves Lancien. Des deux communes !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. ... comme il m'arrive de suspendre ou de dissoudre un conseil municipal sur le plan administratif.

Ce sont deux situations complètement différentes.

Dans le cas de suspension ou de dissolution d'un conseil municipal, il s'agit d'une procédure administrative et non pas d'une procédure judiciaire. Il m'est arrivé, depuis que je suis au ministère de l'intérieur, de suspendre ou de dissoudre des conseils municipaux parce qu'ils étaient incapables de voter leur budget plusieurs années de suite ou parce que le conseil municipal était incapable de fonctionner.

En l'occurrence, une procédure judiciaire a été engagée. Il ne m'appartient pas, et il ne vous appartient pas davantage, de sortir du cadre de la procédure judiciaire.

A partir du moment où vos amis ont choisi cette procédure, elle doit aller jusqu'au bout, en respectant toutes les règles. Le délai d'appel n'est pas expiré, le jugement n'est pas définitif et ne peut pas être exécuté. S'il y a appel, le jugement ne sera pas exécuté tant que le Conseil d'Etat ne se sera pas prononcé.

M. Jacques Marette. Ce sera dans trois ans !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Quand le Conseil d'Etat se sera prononcé, le jugement sera exécuté et le Gouvernement appliquera les décisions judiciaires dans le cadre de la loi. Et il ne peut pas faire autrement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Cointat. Pendant ce temps-là, vous « vivez » !

PARTICIPATION DE LA FRANCE AUX NÉGOCIATIONS SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS

M. le président. La parole est à M. Debré. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Le fraudeur de la Réunion !

M. Gabriel Kaspereit. Mais qu'est ce qu'ils ont ?

M. Michel Debré. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

La stratégie de dissuasion, la force de dissuasion sont au cœur de la politique française de défense et de sécurité. Le Gouvernement l'a dit et répété à juste titre.

Cette force de dissuasion compte de nombreux adversaires dans le monde.

L'Australie, hostile d'une manière générale à la présence de la France dans l'océan Pacifique, vient, en particulier, de protester une nouvelle fois contre des expériences souterraines qui n'ont aucune nocivité. Je souhaite que le ministre des relations extérieures, face à ces protestations australiennes et à l'embargo qui a suivi, nous informe de la riposte du Gouvernement.

Mais il y a un autre adversaire : c'est désormais le Gouvernement soviétique. En effet, dans les négociations engagées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, le Gouvernement soviétique demande la comptabilisation de la force française de dissuasion avec la force nucléaire américaine. C'est une demande totalement injustifiée. Le Gouvernement a d'ailleurs eu l'occasion de le dire. Le caractère de la force française de dissuasion ne permet pas de la comptabiliser ni même d'envisager une limite ou un contrôle international.

Or, à quoi assistons-nous depuis quelques semaines ? Au fait qu'une formation qui appartient au Gouvernement, qui a des ministres au Gouvernement, vient de demander d'une manière publique que la France participe aux négociations de Genève entre les Soviétiques et les Américains. Si les mots ont un sens, cela signifie qu'il y a, dans la majorité et au sein du Gouvernement, une formation et des hommes qui souhaitent désormais que l'on comptabilise, c'est-à-dire que l'on contrôle la force de dissuasion française malgré son caractère totalement différent de la force américaine ou de la force soviétique.

M. Louis Odru. C'est faux !

M. Michel Debré. Ma question est claire, monsieur le ministre des relations extérieures : le Gouvernement maintient-il la position traditionnelle et nécessaire au bien public, qui est celle de l'indépendance de la force française de dissuasion ? Et ne nous dites pas, monsieur le ministre des relations extérieures, que notre présence éventuelle à Genève exclut cette position. Si nous allons à Genève, c'est que nous acceptons la comptabilisation, c'est que nous acceptons le contrôle, c'est que nous acceptons une limitation internationale, c'est-à-dire que ce serait la fin de l'indépendance de la force et de la stratégie françaises.

Je souhaite, monsieur le ministre des relations extérieures, que votre position soit nette et sur le fond et sur la forme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Guy Ducloné. C'est l'Europe de Chirac !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, la force nucléaire de dissuasion française est, en effet, au centre de notre dispositif de défense, comme l'indique d'une manière claire et nette le projet de loi de programmation qui est actuellement examiné par le Parlement.

Cette force est indépendante. Elle doit rester indépendante dans tous ses aspects. C'est dire que la recherche et l'expérimentation qui précèdent la construction de cette force doivent être également indépendantes. Nous n'avons jamais caché à aucun pays que nous poursuivons cette recherche et cette expérimentation dans des conditions d'indépendance totale.

Ces expériences ne sont actuellement possibles que dans certaines structures géologiques dont nous ne disposons pas en France ou à proximité.

M. Michel Noir. La Polynésie, c'est la France !

M. le ministre des relations extérieures. C'est la raison pour laquelle nos expériences nucléaires seront poursuivies dans le Pacifique, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Cela a été exprimé avec la plus grande clarté au Premier ministre australien comme, auparavant, à son ministre des affaires étrangères lors de la visite de l'un et de l'autre à Paris.

Cette force est indépendante. Elle n'est donc soumise à l'accord de personne et il n'est pas question qu'elle puisse faire l'objet d'une négociation quelle qu'elle soit. La négociation de Genève ne porte d'ailleurs pas sur ce sujet. Elle porte sur l'équilibre à trouver entre les forces américaines et soviétiques nucléaires à portée intermédiaire. Les forces françaises n'ont que faire dans

cette négociation. La France n'ira pas à Genève. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes, de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre-Bernard Cousté. Nous sommes donc unanimes. Il faut le dire.

TRANSFERT DES SERVICES CENTRAUX DE L'O.N.I.S.E.P.
A MARNE-LA-VALLÉE

M. le président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, il serait question de déplacer l'O.N.I.S.E.P. à Marne-la-Vallée. Nous connaissons tous l'O.N.I.S.E.P. et nous nous y intéressons tant sur le plan national que régional. Un tel projet se justifierait-il ?

Actuellement, cet organisme est installé à Paris et collecte ses informations auprès des administrations d'entreprises qui se trouvent toutes dans la capitale. Son personnel, en majorité féminin, ne voit pas comment le service public pourrait être amélioré par un éloignement de la capitale — il y a tout de même environ cinquante kilomètres — qui se traduirait inévitablement par une perte de temps et d'énergie, et je ne veux même pas évoquer les difficultés familiales qui découleraient d'une telle décision.

Au moment où le Gouvernement proclame son souci d'efficacité dans le travail, de rigueur, de défense de la qualité de la vie des droits de la femme, une telle mesure irait exactement à l'opposé.

Monsieur le ministre, je vous demande de maintenir l'O.N.I.S.E.P. dans la capitale. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il est exact que, des études préalables à l'établissement d'un projet de plan de localisation du ministère de l'éducation nationale, il ressort que le transfert de l'office national d'information sur les enseignements et les professions — O.N.I.S.E.P. — à Marne-la-Vallée est une solution envisageable dans le cadre de la politique générale de décentralisation tertiaire appliquée aux grands établissements de l'éducation nationale.

Cependant il convient de souligner que cette mesure n'est à l'heure actuelle qu'une des hypothèses de travail étudiées par les services et le Gouvernement et que l'élaboration du projet de localisation qui devrait l'inclure n'est pas achevée, que la concertation sur ce projet après son dépôt sera organisée avec les partenaires concernés ainsi qu'il en va de toutes les questions de cette importance à l'éducation nationale depuis deux ans, que la réalisation de ce transfert à Marne-la-Vallée, s'il était décidé, n'aurait de conséquences qu'à partir de la rentrée de 1985. Auparavant, il y aura eu toutes les concertations nécessaires.

M. Roland Huguet. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ajoute que l'on ne peut pas à la fois vouloir décentraliser et conserver tout en place : il y a une contradiction. La politique du Gouvernement est une politique de décentralisation et, après concertation, elle sera poursuivie dans l'esprit que j'ai indiqué. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean Foyer. Décentraliser à Marne-la-Vallée !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Tondon.

M. Yvon Tondon. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale.

Monsieur le ministre, tous les élus rencontrent chaque semaine, au cours de leurs permanences, des chômeurs qui atteignent l'âge de la retraite et qui viennent leur faire part de leurs inquiétudes, de leurs angoisses.

Nombreux sont ceux qui ont reçu un courrier des Assedic leur indiquant que, compte tenu du fait qu'ils totalisent 150 trimestres de cotisation — et en vertu de l'article 3 du décret 82-991 du 24 novembre 1982 — ils ne seront plus du tout indemnisés.

A ce propos, il faut souligner le comportement souvent peu rassurant des Assedic qui ne fait que renforcer l'angoisse de ces chômeurs. Il est important de rappeler publiquement le statut juridique de cette institution — organisme de droit privé — la population l'assimilant à une administration et imputant la responsabilité de cette attitude au Gouvernement.

Se tournant vers leur caisse de sécurité sociale et leur caisse complémentaire, cette catégorie de chômeurs apprend qu'un délai de trois, quatre, cinq, voire six mois sera nécessaire avant que leur retraite soit liquidée.

Les caisses de sécurité sociale se proposent d'effectuer des avances. Cependant, le montant de celles-ci ne peut permettre aux intéressés de vivre.

Quelles dispositions compte prendre le Gouvernement afin que la liaison entre assurance chômage et retraite se fasse dans des conditions acceptables ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi.

M. Jack Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi. La mise en application des dispositions du décret du 24 novembre 1982, qui ont eu des conséquences sur la situation de la quasi-totalité des chômeurs indemnisés, a constitué tout pour l'U.N.E.D.I.C. que pour les ASSEDIC, une tâche très lourde.

Il a pu en résulter, comme vous le signalez, un certain nombre de perturbations, dans certaines ASSEDIC. Je ne peux que le regretter, sans vouloir excuser pour autant les erreurs parfois commises, ou les lacunes dans l'information des intéressés.

Je rappelle également, comme vous l'avez vous-même indiqué, que les ASSEDIC sont des organismes de droit privé, gérés paritairement, et sur lesquels le ministre de l'emploi n'exerce pas une tutelle au sens juridique du mot.

Cela étant, le Gouvernement s'est préoccupé du problème, réel, que vous venez de souligner. Des solutions ont été recherchées pour éviter qu'un chômeur se trouve sans ressources parce qu'il aura cessé d'être indemnisé et que sa pension de vieillesse ne lui sera versée qu'après un délai plus ou moins long.

Après études menées en liaison avec les organismes gestionnaires du régime d'assurance chômage et du régime d'assurance vieillesse, un projet de convention a été élaboré prévoyant le versement par l'ASSEDIC d'une « allocation d'attente » aux chômeurs qui auront déposé auprès de leur caisse de retraite une demande de liquidation de pension. Cette « allocation d'attente », dont le montant reste à fixer, aura, bien entendu, le caractère d'une avance récupérable sur le rappel de la pension qui sera ultérieurement versée.

Cette solution vient d'être proposée, par lettre du 10 juin 1983 de mon collègue M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, d'une part à M. le président de l'U.N.E.D.I.C., d'autre part à Mme la présidente du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance vieillesse. Avec l'accord de ces deux organismes, elle devrait permettre, dans des délais que je souhaite aussi rapprochés que possible, d'apporter une réponse satisfaisante à un problème social auquel le Gouvernement est particulièrement sensible. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

POLITIQUE DE COOPÉRATION AVEC LE TIERS MONDE

M. le président. La parole est à M. Desgranges.

M. Jean-Paul Desgranges. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

Alors que se tient actuellement à Belgrade la VI^e conférence des nations unies pour le commerce et le développement, les difficultés des pays du tiers monde ne font que s'aggraver, qu'il s'agisse de leur déficit, de leur endettement, de l'évolution souvent catastrophique des produits de base sur lesquels repose leur

économique. Or on constate qu'un nombre croissant de grands pays se refusent à prendre conscience de la nécessité de la solidarité et des conséquences de cette situation sur l'économie internationale tout entière.

Dans ce contexte, quelles sont les intentions de la France et de quels moyens dispose-t-elle, seule ou avec ses partenaires européens, ou avec d'autres grands pays, pour que la prise de conscience de ces difficultés soit plus vive, pour que, notamment, le fonds monétaire international dispose de moyens croissants pour aider ces pays, bref pour qu'une nouvelle approche des relations Nord-Sud puisse enfin prévaloir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que la situation des pays du tiers monde s'est considérablement aggravée au cours des dernières années et plus encore ces derniers mois : détérioration des termes de l'échange ; endettement qui, d'après l'O. C. D. E., atteint maintenant 625 milliards de dollars ; service de la dette qui représente trois fois le montant total de l'aide donnée au tiers monde qui représente elle-même le quart des recettes totales d'exportation du tiers monde ; déficit des paiements courants, qui est déjà ancien pour les pays non pétroliers mais qui, depuis cette année, atteint également les pays pétroliers.

Que faire ? demandez-vous. M. le ministre de l'économie et des finances l'a, une fois de plus, au nom du Gouvernement, indiqué il y a quelques jours à Belgrade où il représentait le Gouvernement français. Il faut d'abord permettre la survie, financer ce qui peut l'être du développement. La reprise n'y suffira pas. Il faut donc alléger les conditions financières, particulièrement rigoureuses, selon la procédure du club de Paris, en faveur de certains pays très lourdement endettés. A cet égard, les efforts du fonds monétaire international sont déjà remarquables, l'initiative française ayant permis, par ce que l'on appelle le doublement du quota du fonds monétaire international, de sauver un certain nombre de ces pays.

Il faut aller plus loin pour assurer la survie, et pour rendre possibles certains développements. Le groupe de la banque mondiale doit le permettre par l'augmentation du capital de la banque, une meilleure utilisation de la liaison avec le fonds monétaire international pour relier les politiques d'ajustement qui s'imposent dans ces pays et la volonté d'organisation du développement.

Priorité doit être donnée aux pays les plus pauvres, aux pays les moins avancés, en particulier à ceux d'Afrique pour lesquels nous proposons un plan d'urgence. Il faut permettre à ces pays de générer leurs propres ressources par la reprise du commerce international et, d'abord, s'agissant du commerce des matières premières qui constituent l'essentiel de leurs ressources, en veillant à ce que les baisses accidentelles de ressources soient compensées par un système du genre Stabex.

Il faut enfin stabiliser et rendre prévisibles les conditions de l'économie du monde dans le domaine des matières premières, sur le plan des taux d'intérêt et dans l'ordre monétaire. C'est bien l'objectif de la conférence monétaire internationale que nous avons proposée et dont le principe est retenu maintenant au niveau des grands pays industrialisés. Je vous renvoie sur ce point au communiqué de Williamsburg.

Que fait la France ? Eh bien ! elle aide à prendre conscience. Elle n'a pas cessé de répéter combien il était important que ces mesures soient prises, du discours du Président de la République à Cancun jusqu'à celui du ministre de l'économie et des finances à Belgrade. Mais elle agit aussi. A cet égard, vous avez bien voulu accepter, mesdames, messieurs les députés, que l'aide publique au développement de la France passe de 0,36 p. 100 de notre P. N. B. à 0,52 p. 100 au titre du budget 1983. Nous espérons aller plus loin en 1984, une part importante étant réservée aux pays les moins avancés.

Nous agissons, notamment vis-à-vis des pays d'Afrique, par des engagements très particuliers. Au sein de la Communauté, nous nous efforçons de nous faire entendre au niveau mondial et d'élaborer, de manière très originale, ce que l'on appelle « la construction de Lomé ».

Telle est notre politique, qui sert aussi notre intérêt. Rappelons-nous ce qu'a représenté le tiers monde après 1973 ; les excédents des pays pétroliers et leur endettement ont permis

de maintenir un certain niveau de commerce et de relations économiques. Il faut poursuivre dans cette voie si nous ne voulons pas que la crise engloutisse le monde entier, et pas seulement les pays du tiers monde. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

VITICULTEURS DU MIDI

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Monsieur le ministre de l'agriculture, avant-hier à Béziers, les viticulteurs de l'Hérault ont manifesté. Si rien ne permet de justifier la violence, qui est condamnable, le désarroi et la désespérance des vignerons du Midi qui ne veulent pas disparaître doivent retenir toute notre attention.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande d'exprimer une triple détermination.

D'abord, pour que dans l'immédiat les méfaits des montants compensatoires européens soient supprimés. S'ils le sont, pourriez-vous nous le confirmer ?

Ensuite, pour que les stocks à la propriété soient pris en compte et que des solutions soient mises en œuvre dans le cadre de l'office des vins afin que la prochaine campagne démarre sous les meilleures auspices.

Enfin, pour que l'élargissement de la C. E. E. à l'Espagne et au Portugal ne soit envisagé que lorsque les conditions seront remplies et les préalables satisfaits.

Ces questions vous ont déjà été posées par mon collègue Bayou le 10 juin dernier.

Les viticulteurs espèrent toujours en nous, monsieur le ministre, répondez à leur attente ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je commencerai fermement en indiquant que les raisons qui ont pu justifier, sous les formes qu'elle a prises, l'inquiétude ou l'émotion des viticulteurs du Midi n'ont plus lieu d'être.

J'ai obtenu, lors du conseil des ministres de l'agriculture qui s'est tenu lundi et hier à Luxembourg, la suppression complète des montants compensatoires monétaires négatifs sur le vin, en deux étapes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Cointat avait posé une question sur ce sujet. Il l'a retirée. Attendez un peu avant de lui en vouloir ! (Sourires.)

M. Michel Cointat. Je vous poserai une question sur ce point, si vous le voulez, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. J'aurais éprouvé quelque plaisir à expliquer à l'un de mes prédécesseurs comment on s'en sort d'une négociation à un contre neuf (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes), où les pays non viticoles s'opposent tous, par principe, à ce que les montants compensatoires monétaires servent de prétexte à une politique de prix par produit — ils ont au moins le droit et l'esprit de la chose pour eux — et que les pays viticoles s'accrochent, bien sûr, à un montant compensatoire monétaire qui pénalise la France et qui, par conséquent, leur profite.

Nous avions pour nous l'équité, et ici je m'adresse aussi à vous, monsieur Bayou, puisque vous vous êtes associé à cette question, après m'en avoir posé une autre, analogue, la semaine dernière, à laquelle M. Labarrère a répondu, ce dont je le remercie.

Il y avait eu un accident mathématique en ce sens que les montants monétaires sur le vin étaient, avant la dernière négociation, une contraction du montant français avec le montant...

M. Michel Cointat. Expliquez-moi qui a fait l'erreur de calcul !

M. le ministre de l'agriculture. Ce n'est pas une erreur, monsieur Cointat.

M. Michel Cointat. Si !

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Cointat, je ne saurais, bien entendu, vous accuser d'incompétence. Ce que vous savez fort bien, c'est que le conseil agricole accepte, lorsqu'il y a des échanges commerciaux entre pays à montants compensatoires de même sens, qu'on les contracte. C'était le cas entre la France et l'Italie sur le vin. La négociation des prix a eu comme résultat que le montant italien est devenu nul. Nous n'avions donc plus à contracter avec quoi que ce soit et le montant français a repris — ce n'était pas une erreur — toute son ampleur. A cela s'est ajouté l'effet négatif de la prise en considération de la livre sterling à sa valeur du 23 avril, plus forte que celle du 23 mars.

C'est là un résultat des techniques qui ont été appliquées et non une erreur. Il n'a pas été possible de corriger le chiffre en séance même, les commissions n'étant pas prêtes, les délégations y étant hostiles et les calculs d'influence économique n'étant pas faits.

J'ai tout de même réussi, et compte tenu de la lourdeur de l'administration communautaire, ce n'était pas évident, M. Cointat ne me démentira pas, à réinscrire cette question immédiatement à l'ordre du jour et à convaincre un par un puis collectivement mes partenaires que l'agriculture française méritait bien cette reconnaissance de ce qui n'était que l'équité et non pas un privilège. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Le démantèlement se fera en deux étapes. La première, le 11 juillet avec un démantèlement de 4,2 points et la seconde, terminale, le 16 décembre pour les 2,2 points restants.

Mmes et MM. les députés connaissent le règlement. Il ne s'applique pas au prix de distillation qui, par souci de ne pas désorganiser tout le marché, reste fixé en monnaie nationale une fois pour toutes au cours d'une campagne. Il s'agit donc d'une correction en douane que nous allons obtenir tout en restant fidèles au plan de décélération de la croissance des revenus nominaux, que le Gouvernement, solidaire derrière le Premier ministre et le ministre de l'économie et des finances, tient à appliquer et à respecter, moi y compris, dans l'agriculture.

La rapidité de cette décision, dont tous les professionnels et les élus régionaux pourront se féliciter, limitera au mieux les conséquences qu'aurait pu avoir sur les importations et plus encore sur nos exportations de vin de table, l'augmentation importante des M.C.M. viticoles telle qu'elle résultait de l'accord d'avril.

Voilà qui est conforme aux engagements que j'avais pris en recevant récemment le groupe viticole de l'Assemblée nationale, conduit par le président Raoul Bayou et dont faisait partie M. Lacombe.

La rapidité de l'action gouvernementale et les résultats qu'elle a obtenus rendent d'autant moins excusables la violence et les atteintes aux bâtiments publics ou privés dont Béziers et d'autres villes ont été le théâtre lundi, alors même que nous siégeons à Bruxelles. Heureusement, la nouvelle n'est arrivée qu'après. Il y avait de quoi importuner les autres délégations et probablement faire perdre le résultat de cette négociation, je tiens à le dire. Il faut que les viticulteurs sachent que si le télégramme était arrivé avant la fin de la négociation, l'affaire aurait été probablement perdue.

Quoi qu'il en soit, aucune revendication particulière, aucune inquiétude catégorielle, aussi légitime soit-elle, ne peut justifier le recours à la violence et les atteintes à l'ordre public. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.) A ceux qui se livrent à de tels débordements, comme à ceux qui sont tentés, pour des raisons politiques, de leur témoigner de la complaisance, je répète une fois de plus qu'ils desservent la cause même qu'ils prétendent servir et rendent plus difficile le travail du Gouvernement pour le compte de l'agriculture et de la France.

Cela dit, monsieur le député, votre question allait plus loin, et j'ai bien conscience que tout cela ne règle pas tous les problèmes du Midi viticole. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement français a demandé à la commission d'accroître de 700 000 hectolitres, pour la zone à laquelle appartient le Languedoc-Roussillon, le volume des vins de table pouvant être livré à la distillation.

Je sais maintenant que rien, dans le droit communautaire, ni dans les positions de la commission, ne s'oppose à cette décision. Nous aurons donc satisfaction, mais il faut pour cela, formellement, que la décision de lancement des débats sur les budgets supplémentaires autorise les mouvements de crédits

de chapitre à chapitre, puisqu'on manque d'argent sur le chapitre en cause. Il n'y a pas, m'a-t-on assuré, à craindre que cela ne retarde la décision au moment où nous en aurons besoin, c'est-à-dire guère avant trois semaines ou un mois. A mes yeux, cette décision est donc très favorablement engagée.

En outre, conformément aux engagements que j'avais pris, l'aide au relogement des vins de table a été décidée. Les opérations de relogement pourront donc débiter dès le 1^{er} juillet de cette année, vus le savez sans doute aussi.

Les difficultés de la situation se reflètent dans les réticences qui existent actuellement à la mise en place d'un accord national interprofessionnel.

M. Raoul Bayou. Les prix !

M. le ministre de l'agriculture. Je m'emploie cependant à obtenir des différentes familles professionnelles un accord de prix — car nous en sommes au prix marchand — qui permette de relancer le marché du vin de table et de garantir une valorisation satisfaisante des vins de qualité. Mais là, monsieur le député, vous savez fort bien que cela ne dépend pas que de l'Etat, et de loin. Celui-ci est plutôt un arbitre lointain, et en aucune façon un intervenant.

J'ai pris cependant les dispositions nécessaires pour que la nomination des membres du conseil de direction de l'office des vins intervienne dans les meilleurs délais et que l'office puisse, de ce fait, intervenir efficacement sur le marché des vins de table, dès cet été. J'ai la quasi-certitude maintenant que l'office sera en place dans moins de quelques semaines. Il faut accompagner, en effet, les éléments positifs que nous notons actuellement sur le plan du commerce extérieur, puisque les importations de vin italien sont en diminution de 8 p. 100 par rapport à l'année précédente et que nos exportations de vin de table ont progressé de 18 p. 100. La situation est donc en amélioration, encore qu'elle ne soit pas totalement satisfaisante.

Enfin, les conditions nécessaires à l'élargissement de la communauté européenne à l'Espagne et au Portugal font l'objet de presque toutes les rencontres régulières des ministres européens de l'agriculture depuis le mois dernier. Le Gouvernement continue de faire de la mise en place des règlements améliorés, apportant de réelles garanties aux producteurs de produits méditerranéens, un préalable à l'ouverture des négociations agricoles avec les pays candidats et à l'entrée de ces négociations dans leur phase active.

C'est bien parce qu'il s'agit en cette matière d'un élément décisif pour notre pays que, devant l'impossibilité d'aboutir à un accord sur le règlement des fruits et légumes, lundi et mardi dernier, cette question a été renvoyée à la rencontre des chefs d'Etat et de Gouvernement qui doit se tenir à Stuttgart. C'est vous montrer toute l'importance politique qu'y attache le Gouvernement français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

ENTREPRISE BRAUD

M. le président. La parole est à Mme Chaigneau.

Mme Colette Chaigneau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et de la recherche

Au moment où notre pays traverse une crise sans précédent et où le Gouvernement préconise à juste raison d'acheter français, notre seul constructeur de moissonneuses-batteuses, Braud, vient d'annoncer qu'il cessait la fabrication de ces machines, alors qu'il accuse 25 p. 100 de bénéfices en 1982.

Il paraît difficile d'admettre que cette société, dont le principal actionnaire est l'Institut de développement industriel, sous tutelle du ministère de l'économie, puisse prendre une telle décision, qui aurait pour conséquence d'augmenter notre déficit extérieur, provoquerait la mise au chômage de nombreux ouvriers, fournisseurs, sous-traitants et concessionnaires, et créerait des difficultés à 15 000 utilisateurs : agriculteurs, coopératives d'utilisation de matériel agricole, entreprises de travaux agricoles.

Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation, car il ne s'agit pas d'un problème isolé ?

En effet, l'ensemble du machinisme agricole souffre actuellement de graves difficultés, d'autant que la pénétration de matériels étrangers, notamment de tracteurs, semble s'accroître. Il me semblerait opportun d'envisager un véritable plan de restructuration du machinisme agricole français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Madame le député, je vous demande d'excuser M. Laurent Fabius, qui est parti à Kourou assister au lancement de la fusée Ariane. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

Ne mettez pas en doute, je vous en prie, le prestige de la recherche française !

Madame le député, l'entreprise Braud a été confrontée à d'importantes difficultés à partir de la fin des années soixante. Cette société a été reprise progressivement par l'Institut de développement industriel entre 1972 et 1975.

L'I.D.I. avait alors pour objectif d'assurer le développement de l'activité principale de l'entreprise, la production de moissonneuses-batteuses, dont elle était effectivement le dernier constructeur national à capitaux français, en dépit d'un fort handicap structurel vis-à-vis de la concurrence européenne. En effet, la production de Braud était de l'ordre de 600 moissonneuses-batteuses par an contre 4 à 5 000 par an pour les premiers constructeurs européens.

Malheureusement, alors que Braud avait besoin d'un marché porteur pour atteindre cet objectif, le marché français et plus généralement le marché européen sont entrés dans une profonde dépression dès 1976, conduisant à une aggravation de la situation de cette entreprise.

Braud ayant accumulé une perte de 130 millions de francs entre 1975 et 1980, et en l'absence de toute perspective de redressement, l'I. D. I. a en définitive décidé, en 1981, de restructurer l'entreprise en concentrant la production dans l'usine de Saint-Mars-la-Jaille, en Loire-Atlantique, et de fonder désormais son activité sur une diversification prometteuse : la production de machines à vendanger.

Constatant qu'il lui était maintenant possible d'envisager l'emploi de la totalité de son effectif actuel, soit 350 personnes, avec cette nouvelle activité dont il est devenu le leader européen, voire mondial, Braud vient en effet d'annoncer qu'il comptait cesser la production de moissonneuses-batteuses vers la fin de 1984.

L'entreprise a indiqué aux services de M. le ministre de l'industrie et de la recherche qu'elle avait prévu un délai supérieur à un an afin de permettre à son réseau de distribution de prendre en compte cette décision dans les meilleures conditions. Par ailleurs, Braud compte assurer pendant quinze ans le service après-vente des machines vendues.

Nous ne pouvons, madame le député, que regretter, avec vous, que Braud n'ait pas été en mesure de conserver cette production. Cette affaire illustre au demeurant parfaitement la politique d'abandon de nos prédécesseurs et le lourd héritage qu'ils nous ont légué. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

FUITES AU BACCALAURÉAT

M. le président. La parole est à M. Mortelette.

M. François Mortelette. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Encore !

M. François Mortelette. Monsieur le ministre, les examens du baccalauréat ont déjà, malheureusement, donné lieu dans les années antérieures à la constatation de fuites sur certains sujets proposés aux candidats.

M. Robert-André Vivien. C'est l'héritage !

M. François Mortelette. Cette année, c'est l'académie d'Orléans-Tours qui a vu des sujets de la série A du baccalauréat faire l'objet de fuites.

Je vous serais obligé, monsieur le ministre, de bien vouloir préciser l'étendue de ce problème, d'indiquer où en est l'enquête que vos services n'ont pas manqué de diligenter, et d'annoncer les sanctions envisagées à l'encontre des responsables de cette situation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Des fuites paraissent effectivement s'être produites en ce qui concerne les sujets de philosophie de la série A dans l'académie d'Orléans-Tours.

Le rectorat n'avait pas eu connaissance auparavant de l'éventualité de ces fuites ; sinon, il aurait pris des mesures préalables. (Sourires.)

Les candidats ont composé normalement, vendredi 10 juin, de huit heures à douze heures. Ce n'est que dans l'après-midi du 10 juin que le rectorat a été alerté par la réception d'un certain nombre d'appels et de dépositions écrites émanant de candidats et d'enseignants. Ceux-ci affirmaient connaître les sujets de philosophie depuis plusieurs jours. Ces témoignages très précis et non anonymes provenaient de deux villes : Blois et Orléans.

Dans l'ignorance de l'étendue exacte des fuites, le recteur a décidé l'annulation de l'épreuve dans toute l'académie, soit pour les 2 795 candidats de la série A. Ces derniers seront à nouveau convoqués, malheureusement pour eux, afin de composer à nouveau en philosophie le samedi 18 juin.

Le recteur a porté plainte contre X auprès du procureur de la République et a décidé l'ouverture d'une enquête administrative. En l'état actuel de l'enquête, il n'est pas possible de connaître l'origine exacte des fuites et de dégager les responsabilités.

Soyez assuré, monsieur le député, que des sanctions appropriées seront prises en fonction du statut et de la qualité des personnes qui seraient éventuellement impliquées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

ENCADREMENT DU CRÉDIT

M. le président. La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, et concerne l'encadrement du crédit.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'inflation, le Gouvernement a décidé de renforcer les mesures d'encadrement du crédit. Or le secteur bancaire appliquant souvent avec sévérité les directives qui lui sont adressées, de nombreuses entreprises voient les crédits alimentant jusqu'alors leur fonds de roulement se réduire de façon brutale. Certaines d'entre elles, confrontées à des difficultés de trésorerie temporaires, risquent de disparaître en entraînant d'autres entreprises dans leur sillage.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics, déjà confronté, dans la sous-traitance, à une diminution sensible d'activité, est fortement menacé. D'autres branches d'activité, comme la métallurgie, ont les mêmes problèmes.

Quelles mesures, monsieur le ministre, comptez-vous prendre pour éviter que le tissu industriel et économique ne se trouve menacé trop brutalement par les mesures d'encadrement du crédit ? Quelles consignes donnez-vous aux responsables bancaires pour une application souple de ce dispositif dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget. Personne ne met en doute la nécessité, pour l'économie française, de procéder à un assainissement en réduisant une inflation chronique et en revenant à l'équilibre du commerce extérieur. Si cet effort exige des mesures de rigueur, il implique aussi des changements de comportement, y compris chez les banquiers, et j'aurai l'occasion d'y revenir dans un instant.

On peut discuter des moyens de cet assainissement mais on ne peut contester la nécessité d'une certaine brutalité en ce qui concerne le commerce extérieur. En effet le maintien d'un déséquilibre important nous ôterait toute marge de manœuvre pour préparer l'avenir et réaliser nos ambitions en matière de sur-saut industriel.

Outre la maîtrise des prix et des revenus, qui fonctionne bien pour l'instant, il faut faire la chasse aux délits et faire en sorte que l'argent ne soit pas facile. Cela peut paraître surprenant mais l'expérience de l'an dernier, où les marches des changes ont été chahutés pendant cinq mois, a montré qu'une distribution trop abondante de crédit permettait difficilement de lutter contre les spéculateurs, ceux-ci pouvant

procéder à des importations de précaution ou à des achats de devises. C'est pourquoi nous avons resserré cette année le dispositif, mais dans des conditions telles que l'avenir ne soit pas compromis.

En effet, la masse des crédits distribués à l'économie augmentera cette année de 8,5 p. 100, c'est-à-dire à un rythme un peu supérieur à celui de l'inflation; il n'y aura donc pas de réduction globale des moyens de financement mis à la disposition des entreprises. De plus, des orientations sélectives ont été prises et seront mises en œuvre dans trois domaines: commerce extérieur, logement, financement long des entreprises, en particulier petites et moyennes.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le montant des crédits mis à la disposition des entreprises augmentera de 15 p. 100 au lieu de 8,5 p. 100 en moyenne auparavant. En outre, nous avons demandé aux banques de faciliter l'octroi de crédits en devises, qui sont déséquilibrés, à ceux — et ils sont encore nombreux — qui veulent exporter.

En ce qui concerne le logement, le montant des prêts conventionnés augmentera de 25 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier et des mesures ont déjà été prises pour le bâtiment et les travaux publics. Dès que la situation se présentera sous de meilleurs auspices, nous ne manquerons pas de prendre de nouvelles dispositions, notamment avec la deuxième tranche du fonds de grands travaux.

Pour ce qui est des ressources longues, qui manquent le plus à nos entreprises, notamment petites et moyennes, nous avons maintenu intégralement l'enveloppe de 45 milliards de francs de prêts participatifs et de prêts bonifiés. L'enquête qui est régulièrement menée dans ce domaine montre que ces crédits sont consommés de façon substantielle, notamment par les petites et moyennes entreprises, qui trouvent là un moyen de conforter leur fonds de roulement. Il reste néanmoins que trop de banques invoquent l'encadrement du crédit pour refuser à des petites et moyennes entreprises les moyens dont elles ont besoin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

C'est pourquoi, outre les instructions écrites que j'ai déjà données aux banques, j'ai réuni vendredi dernier les présidents des banques nationalisées. Hier, à l'occasion de la réunion de l'association française des banques, j'ai précisé ces instructions.

Il existe deux sortes d'entreprises en difficulté.

Premièrement, les entreprises dont le produit n'est pas adapté aux besoins des consommateurs ou dont la gestion est mauvaise. Ces entreprises relèvent d'un traitement particulier, des Codefi ou du C.I.R.I. Je signale d'ailleurs qu'il n'y a pas d'augmentation des demandes à ces organismes depuis six mois.

Deuxièmement, certaines entreprises rencontrent des difficultés liées à une baisse temporaire de leur activité. Il faut absolument les sauver et c'est à elles que doivent aller en priorité les crédits longs et les crédits des banques.

J'ai donc demandé aux banques que les petites et moyennes entreprises qui fabriquent de bons produits et sont bien gérées, mais dont le marché diminue temporairement et dont l'activité est affectée par les mesures de réduction de la consommation liées à la défense de notre commerce extérieur, j'ai demandé, dis-je, que ces entreprises soient prioritaires dans l'allocation des crédits.

Le montant des crédits disponibles est tel qu'aucune banque ne peut invoquer l'encadrement pour refuser d'examiner le cas de ces entreprises.

Autant il est normal que l'on reconvertisse une entreprise mal adaptée à son temps, autant il serait scandaleux que des entreprises saines ne puissent traverser une passe difficile de six ou huit mois.

Les crédits existent et les banques doivent traiter convenablement ces entreprises: je le leur ai rappelé fermement. Je me ferai communiquer chaque mois des dossiers d'entreprise. J'ai demandé au directeur de la Banque de France de recevoir les chefs d'entreprise qui rencontreraient des difficultés avec leur banquier et, si cela n'était pas suffisant, d'autres dispositions seraient prises en septembre de façon que l'effort de la nation pour chasser l'inflation et diminuer le déficit de son commerce extérieur afin de retrouver des marges de manœuvre n'aboutisse pas à la casse d'entreprises saines! Vous pouvez compter sur moi pour y veiller chaque jour! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Germain Gengenwin. C'est du hidon!

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

FRAUDES ÉLECTORALES

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés de l'Union pour la démocratie française. Il est parti!

M. Georges Mesmin. Nous assistons depuis plusieurs jours à une dérive particulièrement grave qui consiste à mettre en cause le fonctionnement normal de nos institutions.

À la suite de fraudes électorales (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), plusieurs élections municipales ont été annulées par les tribunaux administratifs. Le plus grand nombre concerne des municipalités communistes. Des décisions exceptionnelles ont été prises pour Villepinle et pour Limeil-Brévannes, eu égard à la gravité des faits reprochés.

Aussitôt s'est déclenchée une campagne d'intoxication menée par le parti communiste. Cette campagne n'hésite pas à jeter la suspicion sur des décisions de justice, qui sont assimilées « à une tentative politique de la droite pour remettre en cause le suffrage universel et déstabiliser l'expérience de la gauche. »

Ce n'est donc plus simplement la matérialité des faits qui est contestée. On prête aux tribunaux de notre pays, garants de la validité et de la sincérité du déroulement des opérations électorales, une intention politique. On remet en cause leur indépendance et, par là même, c'est tout l'équilibre de notre vie démocratique assis sur la séparation des pouvoirs qui est remis en question.

Qui trouve-t-on à la tête de cette offensive? Bien entendu, le secrétaire général du parti communiste et des élus communistes, mais surtout des ministres communistes en exercice.

Ainsi, M. Fiterman, oublieux de ses fonctions ministérielles, n'hésite pas à manifester contre des décisions prises, dans la plus parfaite légalité, par des tribunaux.

M. Pascal Clément. En effet!

M. Georges Mesmin. A Ivry, ainsi que l'indique *L'Humanité*, il était à la tête de 5 000 manifestants...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. Factieux!

M. Georges Mesmin. ... pour « riposter contre des décisions arbitraires ».

M. Paul Balmigère. Bravo!

Mme Adrienne Horvath. Vous avez de bonnes lectures, monsieur Mesmin!

M. André Soury. En effet, *L'Humanité* est un bon journal!

M. Georges Mesmin. Et voilà qu'aujourd'hui, à treize heures dix, sur R.T.L., M. Ralite a déclaré que les décisions du tribunal administratif étaient le résultat des fortes pressions qui avaient été exercées sur lui. (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pascal Clément. C'est une insulte à magistrat!

M. Georges Mesmin. Aux yeux de l'opposition comme aux yeux de tous les Français attachés au respect des principes démocratiques, une telle attitude est intolérable.

Ma question sera donc simple. M. le Premier ministre admet-il un tel manquement au respect des principes républicains de la part d'un membre du Gouvernement?

M. Paul Balmigère. Et Papon?

M. Georges Mesmin. Dans l'affirmative, s'en déclare-t-il solidaire devant l'Assemblée? Dans la négative, demandera-t-il à M. Fiterman d'abandonner ses responsabilités ministérielles? (*Protestations sur les bancs des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République, etc.*)

Le Premier ministre a indiqué qu'il ferait respecter la légalité républicaine. La fera-t-il respecter par M. Fiterman? (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Paul Balmigère. La ficelle est grosse !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le système des questions d'actualité présente beaucoup d'avantages. La séance du mercredi après-midi est animée car l'opposition, la majorité et le Gouvernement s'interpellent et se répondent. Mais il comporte aussi quelques inconvénients car chaque groupe passe à son tour. Aujourd'hui, et ce n'est pas de chance pour lui, le groupe Union pour la démocratie française est le dernier. *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. Pascal Clément. Répondez à la question.

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. La question qui est posée a perdu l'essentiel de son intérêt *(Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République)* puisque M. le Premier ministre a déjà répondu.

M. Pascal Clément. Ce n'est pas la même question.

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'ai répondu à une deuxième question et je ne répéterai pas une fois de plus ce qu'a déjà dit M. Mauroy et ce que j'ai dit moi-même tout à l'heure. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Gaudin. C'est trop facile !

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, vous ne m'avez pas entendu parce que vous ne m'avez pas écouté. Ma question était totalement différente de celle de M. Nungesser. Je vous ai interrogé sur un problème de solidarité ministérielle et sur le devoir de réserve des ministres en exercice. Elle n'avait donc rien à voir avec le problème qui a été évoqué tout à l'heure.

Votre absence de réponse, monsieur le ministre, m'oblige à vous rappeler les termes de l'article 226 du code pénal : « Quiconque aura publiquement par actes, paroles ou écrits, cherché à jeter le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance, sera puni de un à six mois d'emprisonnement et de 500 francs à 30 000 francs d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement. »

A l'évidence, M. Fiterman et M. Ralite sont justiciables de cet article. *(Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes.)*

M. Pascal Clément. Répondez, monsieur le ministre !

M. Jean Jarozy. Où sont les copains et les coquins ?

ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, vous me permettez d'abord de faire remarquer à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation que, pour que les questions au Gouvernement ne perdent pas tout intérêt, il serait bon que M. le Premier ministre et M. le ministre de l'agriculture daignent rester jusqu'à la fin de la séance. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Je regrette pour ma part que les ministres de ce Gouvernement prennent l'habitude de partir ainsi en cours de séance.

J'aurais voulu dire à M. le ministre de l'agriculture que ce n'est pas un grand exploit que d'éteindre le feu qu'on a soi-même allumé. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Didier Chouat. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Blanc. Je lui aurais dit qu'avoir laissé augmenter les montants compensatoires négatifs sur le vin au moment du « paquet » européen est en fait un « coup » assez étonnant qui montre le peu d'intérêt qu'il portait alors au problème du vin. Il n'a fait que rétablir l'équité, comme il l'a d'ailleurs dit lui-même. Tant mieux et nous nous en félicitons. Ce n'est cependant pas un exploit !

La question que je veux poser au Gouvernement est relative à la situation en Languedoc-Roussillon. Un de nos collègues a évoqué ce qui s'est passé lundi. La colère gronde, en effet, dans cette région et, si elle gronde, c'est parce que...

M. René La Combe. Parce que c'est vous le pyromane !

M. Jacques Blanc. ... les viticulteurs, les producteurs de fruits et légumes sont tous les jours plus nombreux à constater que vous les avez trompés et que vous avez abusé de leur confiance par des promesses fallacieuses en utilisant leurs difficultés à des fins partisanses.

M. Alain Vivien. Quelles promesses ?

M. Jacques Blanc. C'est la colère des espoirs trompés qui s'exprime aujourd'hui. Comment ne pas la comprendre quand on examine quelles sont depuis deux ans les actions du Gouvernement en la matière ? *(Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Paul Balmigère. La question !

Plusieurs députés socialistes et communistes. La question !

M. Jacques Blanc. Il y a eu une grand-messe, célébrée le jour de l'Ascension voici un an par Mme Cresson qui venait nous expliquer que le nouveau règlement viticole... *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

Plusieurs députés socialistes et communistes. La question ! La question !

M. le président. Monsieur Blanc, je vous conseille de donner un tour interrogatif à votre intervention puisqu'il s'agit d'une question d'actualité.

M. Jacques Blanc. Je répète donc que face à des espoirs trompés, Mme Cresson a fait dire une grand-messe. Elle est venue nous expliquer que le nouveau règlement viticole était une grande victoire et qu'il résoudre tous les problèmes.

Compte tenu de la situation actuelle, messieurs les membres du Gouvernement...

M. Claude Labbé. Ou du moins ceux qui restent !

M. Jacques Blanc. ... il est facile de comprendre que les faux-fuyants, les incertitudes, les déclarations contradictoires du Gouvernement sur un problème aussi sensible et difficile que celui de l'élargissement de la Communauté ne peuvent qu'engendrer davantage d'anxiété dans les populations du Languedoc-Roussillon.

Ma question est donc simple. *(Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Est-ce que le Gouvernement continuera à accepter que tel ou tel de ses membres tiennent un langage différent selon qu'il parle à Bruxelles, à Paris, à Montpellier ou à Madrid ?

Est-ce que le Premier ministre acceptera que subsistent les ambiguïtés et les contradictions du langage gouvernemental et que les responsables des formations politiques participant au Gouvernement, et qui, dit-on, le soutiennent, affirment dans nos régions le contraire de ce que l'on croit savoir de la volonté du Gouvernement ?

M. Jean Lacombe. C'est vous, qui tenez un langage ambigu !

M. Jacques Blanc. A la veille du sommet de Stuttgart, quelle sera la position du Gouvernement sur l'entrée de l'Espagne dans la Communauté ? Quelle est la nature des exigences françaises préalables à cette entrée, afin d'assurer la protection des producteurs méditerranéens ?

M. Jean Lacombe. C'est vous qui avez voté cette entrée !

M. Jacques Blanc. Je demande au Gouvernement une réponse claire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. Robert-André Vivien. On n'a plus qu'un quarteron de ministres ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Merci, monsieur Vivien ! Je reconnais bien là votre obligeance et votre courtoisie habituelles ! (Sourires.)

Monsieur Blanc, j'ai mis du temps à trouver le sens de votre question car, en définitive, vous vous adressiez curieusement à trois ministres à la fois. Dans les annales parlementaires, on a certainement rarement vu un député aborder autant de sujets ensemble et si rapidement mais je répondrai néanmoins à votre question sur l'élargissement de la Communauté.

Lorsque cette assemblée a été élue et que le Gouvernement de la gauche a pris ses fonctions, de très graves malentendus caractérisaient les rapports entre la France et les deux pays candidats à l'élargissement. Ai-je besoin de rappeler quelle était leur origine ?

En fait, ils étaient nés des grandes espérances que l'on avait suscitées car, affirmaient certains, on allait porter la candidature de ces pays sur les fonds baptismaux de la Communauté.

Pourtant, il a bien fallu tenir compte de certaines réalités dans les négociations, comme il est normal. Il en est résulté un changement d'attitude dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a été perçu par les opinions publiques espagnole et portugaise.

Au regard de l'élargissement, nous avons adopté dès notre arrivée un comportement ouvert mais réaliste ainsi que le langage de la franchise : l'Espagne et le Portugal, avons-nous dit, ont vocation à demander leur adhésion à la Communauté.

Les traités leur en ouvrent la possibilité, la géographie et l'histoire la confortent. Le retour de ces pays à la démocratie après tant d'années de dictature, le souci légitime de renforcer cette conquête constituent un argument de poids auquel la France, comme ses partenaires, est sensible, davantage peut-être que beaucoup d'entre eux dans la mesure où, s'agissant de nations directement voisines, elle a été mieux à même de mesurer les conséquences des persécutions qui ont été subies au nom de la défense de la liberté.

Cela étant, nous estimons, et nous l'avons toujours dit, que les négociations d'élargissement doivent être sérieusement conduites, et à leur rythme propre, pour chacun des pays concernés. C'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais voulu nous lier par quelque perspective de date que ce soit.

Nous savons d'expérience, en effet, les graves perturbations qui peuvent résulter pour la vie communautaire de problèmes non résolus en temps utile, c'est-à-dire avant la conclusion des négociations. Nous connaissons l'exemple britannique : on n'a pas réglé à l'origine les problèmes liés à certains déséquilibres et je rappelle que la revendication au sujet du mandat du 30 mai, que nous n'avons pas approuvé — ce sont vos amis qui y ont consenti...

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. ... perturbe chaque année la vie de la Communauté.

Nous avons l'exemple grec. (Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.) J'étais moi-même intervenu à cette tribune pour souligner que vous étiez allés trop vite et que nous aurions des mécomptes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Raoul Bayou et M. Jean Lecombe. M. Blanc l'a pourtant voté !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Maintenant, la Grèce revendique la renégociation non pas du traité de Marché commun mais de certaines dispositions qui tiennent compte de son caractère spécifique et de l'impossibilité où elle se trouve d'appliquer plusieurs conditions fondamentales de l'acquis communautaire. Nous serons obligés de proroger encore les calendriers.

Voilà donc deux précédents. Nous avons affirmé que la négociation devait aller à son terme et être conduite sérieusement et normalement.

Du reste, une négociation mal conduite serait perturbatrice non seulement pour la vie communautaire, mais également pour les pays candidats. Qu'on mesure l'effet politique qui pourrait résulter pour ces pays de la déception consécutive à un élargissement mal préparé ?

La réussite en ce domaine suppose un double effort : une négociation sérieuse des dossiers et une adaptation nécessaire de l'acquis communautaire à l'élargissement projeté, et ce en référence à deux critères essentiels que nous avons annoncés dès le départ.

Les ressources d'abord. Comment peut-on prétendre comme le font certains de nos partenaires qu'on peut élargir la Communauté sans prévoir les ressources correspondantes ? Sauf peut-être à retirer toute signification aux politiques existantes, à la politique agricole commune ou aux fonds structurels régional et social ? Que penseraient alors les pays adhérents et les pays postulants de cette Communauté au rabais ? Ai-je besoin de préciser que nous ne saurions nous en satisfaire ?

Comment, ensuite, pourrait-on prétendre élargir la Communauté à deux nouveaux pays de l'Europe du Sud sans rééquilibrer la politique agricole commune au soutien des productions agricoles méditerranéennes : vins, fruits et légumes, huile d'olive ?

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Concevoir l'élargissement comme une ouverture des marchés de la péninsule ibérique aux produits industriels du nord sans contrepartie raisonnable pour les producteurs agricoles des régions méridionales de l'Europe serait vite ressenti par ces derniers comme une injustice intolérable.

C'est ce double effort que nous n'avons cessé de réclamer. Ce faisant, nous défendons à la fois l'intérêt légitime de nos propres producteurs, et celui de l'ensemble des producteurs de l'Europe méridionale, y compris, bien entendu ceux des pays candidats. Tel est l'intérêt bien compris de ces pays candidats et celui de la Communauté toute entière.

Il est arrivé que notre position soit mal perçue et que l'on nous impute à tort la responsabilité des retards de la négociation d'élargissement.

Il était si facile à certains de nos partenaires d'affirmer — et quelques-uns n'y ont pas manqué — qu'ils étaient favorables à un élargissement rapide. « Demain si vous voulez ! » précisaient-ils. Pendant ce temps nous posons les vrais problèmes et nous voici à l'heure de vérité. Les ressources communautaires s'épuisent : la négociation sur les fruits et légumes piétine ; le dossier de l'huile d'olive n'est pas encore réellement ouvert alors que chacun sait que l'extension à la péninsule ibérique des garanties actuelles relatives à ce produit représentera un milliard d'E.C.U. de plus pour la Communauté, c'est-à-dire 7 milliards de francs.

On voit bien maintenant qui fait obstacle. Ce n'est pas la France, dont l'intérêt à la solution rapide de ces dossiers communautaires coïncide avec celui, bien compris, des pays candidats. Telle a toujours été notre position. Elle n'a pas varié. Elle est désormais mieux comprise des autorités espagnoles et portugaises, ainsi que de l'opinion publique de ces deux pays.

Peu à peu les efforts d'explication et de rapprochement que nous avons accomplis avec leurs gouvernements respectifs portent leurs fruits et un nouveau climat s'instaure dont témoigne l'accueil récemment réservé à Madrid à M. le Premier ministre après M. le ministre de la défense nationale, M. le ministre des relations extérieures et moi-même.

Certes la négociation d'élargissement n'est pas terminée. Nous savons de part et d'autre qu'elle est difficile et que chacun des Etats concernés — Etats-membres de la Communauté et pays candidats — ne pourra se prononcer définitivement qu'à son terme. Mais il nous importe d'un côté comme de l'autre des Pyrénées qu'un climat de confiance et de coopération se substitue à la méfiance et à la suspicion.

M. Pascal Clément. Cette réponse est trop longue !

M. Gérard Bapt. Elle est intéressante !

M. le ministre chargé des affaires européennes. Nous sommes des voisins très proches et nous avons à travailler ensemble. Le Gouvernement français, pour sa part, souhaite profondément que ce soit dans une atmosphère de sérénité et il se réjouit des progrès qu'il a permis d'accomplir à cet égard. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

SITUATION DES CHÔMEURS AGES

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité ou à son représentant. Elle concerne la situation des chômeurs anciens — j'insiste sur cet adjectif — âgés de moins de soixante ans, par exemple cinquante-cinq, cinquante-six ou cinquante-sept ans et je cite ces chiffres à dessein pour obtenir une réponse claire.

Parmi eux plusieurs milliers survivent aujourd'hui, même s'ils sont chargés de famille, avec trente-six francs d'indemnité par jour. Ils ont été frappés de plein fouet par la réduction intervenue au 1^{er} février dernier de la durée maximale d'indemnisation du chômage qui est passée de soixante mois à quarante-deux mois. Elle a donc été réduite de dix-huit mois. Or, leur chance de trouver aujourd'hui un emploi est souvent nulle. Ils ne bénéficient ni de la retraite, ni d'avance sur la retraite, ni de la préretraite, ni du fonds national de solidarité, ni des avantages donnés aux bénéficiaires des contrats de solidarité. Ils estiment donc être victime d'une grave injustice, d'autant qu'il n'est tenu aucun compte de la durée totale de cotisation qui peut atteindre trente ans.

Il ne s'agit pas, monsieur le ministre de faire de démagogie d'autant que je reçois un courrier abondant sur le sujet. Je souhaiterais donc que vous puissiez préciser quelles mesures concrètes sont aujourd'hui prévues en faveur de cette catégorie de personnes et dans quel délai, éventuellement, elles seraient appliquées. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi.

M. Jack Ralite, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi. La situation des chômeurs âgés, monsieur le député, notamment sur le plan de leur couverture sociale, a été et continue d'être une des préoccupations du Gouvernement.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, notamment lors du récent débat, ici même, sur le projet de loi relatif à la garantie de ressources, la situation des chômeurs âgés a fait l'objet dernièrement d'une amélioration.

En effet, le décret du 24 novembre 1982 a comporté en faveur des chômeurs âgés un volet de mesures. Son article 8 notamment prévoit deux dispositions.

Premièrement, la possibilité de doubler le taux de l'allocation de fin de droit, qui est actuellement de 36 francs par jour, est passé ainsi à 72 francs par jour, pour les chômeurs de cinquante-cinq ans ou plus, ayant cotisé au moins vingt ans à la sécurité sociale ;

Deuxièmement le maintien de l'allocation servie à cinquante-sept ans et demi aux chômeurs, jusqu'à soixante ans ou jusqu'au moment où ils peuvent bénéficier de leur retraite, lorsque ceux-ci ont cotisé au moins dix ans à la sécurité sociale. Ainsi entre cinquante-sept ans et demi, et soixante ou soixante-cinq ans, un chômeur peut continuer à percevoir, selon le cas, soit l'allocation de base, qui est, je le rappelle, de 2 p. 100 du salaire antérieur, plus une part fixe de 36 francs par jour, soit l'allocation de fin de droit simple, c'est-à-dire 36 francs par jour, ou doublée, c'est-à-dire 72 francs par jour.

Ces différents cas dépendent de l'âge auquel l'intéressé a été licencié, de ses références antérieures de travail et des prolongations qui ont pu lui être accordées par la commission paritaire de l'A.S.S.E.D.I.C.

Lorsqu'un chômeur cesse d'être indemnisé parce qu'il a atteint les durées maximales prévues par le régime d'assurance chômage, une aide de secours exceptionnel peut lui être accordée, sous condition de ressources notamment.

Cette aide atteint actuellement le même montant que l'allocation de fin de droits, soit 36 francs par jour.

Je peux vous annoncer aujourd'hui que le Gouvernement envisage, dans les mêmes conditions que pour l'allocation de fin de droits, de doubler le montant de cette allocation au profit des chômeurs de cinquante-cinq ans et plus.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, et du projet que je viens de vous décrire, je pense que la situation des chômeurs âgés n'a pu que s'améliorer, même si certains cas restent encore

difficiles, notamment le cas de ceux qui n'ont pu bénéficier de l'aide de secours exceptionnel en raison de décisions des commissions paritaires de l'A.S.S.E.D.I.C. ne leur accordant pas de prolongation.

Je souhaite, d'une part, que les partenaires sociaux qui siègent dans ces organismes paritaires prennent bien conscience des conséquences de leurs décisions ; d'autre part, que ce problème fasse l'objet d'une étude particulière et trouve sa solution dans le cadre du nouveau régime d'assurance-chômage que les partenaires sociaux ont à rebâtir d'ici au 19 novembre 1983. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

INDEMNISATION DES FRANÇAIS SPOLIÉS
LORS DE LA RÉVOLUTION CHINOISE

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

En raison du voyage du Président de la République en Chine, la question de l'indemnisation des Français qui, possédant des biens dans ce pays, en ont été spoliés lors de la révolution chinoise, est redevenue d'actualité. (Exclamations et rires sur de nombreux bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Soury. Ah, les malheureux !

M. Jean-Guy Branger. Elle l'est d'ailleurs d'autant plus que les dirigeants chinois eux-mêmes cherchent actuellement à rendre crédible leur politique d'ouverture sur le monde en réglant les avoirs étrangers spoliés.

Des accords définissant l'indemnisation des citoyens américains et canadiens ont déjà été passés, et des négociations sont en cours avec les Britanniques. Mais le cas français n'est toujours pas réglé.

Dans la mesure où les dirigeants chinois désirent maintenant attirer les capitaux et les technologies de l'étranger, sous forme de sociétés d'économie mixte notamment, il devient particulièrement nécessaire que la confiance des investisseurs soit rétablie. La restitution ou l'indemnisation des biens spoliés dans les années cinquante constituerait certainement un pas très important dans cette direction.

Différentes formules sont bien sûr envisageables. Il pourrait s'agir du versement d'une indemnité compensatrice, comme dans le cas du Canada. Une autre possibilité, suggérée par l'Union des Français de Chine, consisterait à considérer les biens spoliés comme des « avoirs » pour des entreprises françaises désirant investir dans ce pays.

Cette solution présenterait le double avantage de lier l'indemnisation et le développement des relations commerciales et industrielles franco-chinoises. Elle s'inscrirait donc dans la droite ligne des intentions exprimées à l'occasion du voyage de M. François Mitterrand en Chine.

J'aimerais savoir ce que le Gouvernement français compte faire pour que le problème de l'indemnisation des biens français spoliés en Chine soit enfin résolu, à l'image de ce qui a déjà été obtenu par certains pays occidentaux. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Branger, obligé de se rendre à l'Élysée pour une présentation de lettres de créance, M. Cheysson m'a prié de l'excuser auprès de vous de ne pouvoir vous répondre lui-même.

À cet égard, je ne puis pas laisser passer, sans les relever, les propos tenus par M. Jacques Blanc tout à l'heure. Monsieur Jacques Blanc, après la manière dont les Gouvernements auxquels vous avez appartenu ont agi vis-à-vis du Parlement, il est inconcevable que vous ayez protesté comme vous l'avez fait ! Au Sénat pendant des années, ces gouvernements n'ont délégué qu'un seul ministre à tous les débats, pour répondre à toutes les questions : je crois donc que vous avez perdu une occasion de vous taire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

En outre, hier soir, si vous aviez été là, vous auriez pu constater, comme les quelques rares députés de l'opposition présents, que M. Mauroy est resté au banc du Gouvernement tard dans la nuit.

Alors, je vous en prie ! Aujourd'hui, les questions d'actualité auraient dû se terminer, selon l'horaire fixé, à seize heures trente. Le Gouvernement est représenté ici par des membres éminents, dont M. Jacques Delors. Je considère donc que vos reproches ne sont pas fondés : vous savez fort bien que le Gouvernement respecte et respectera le Parlement ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

J'en viens à la question de M. Branger. Elle n'a pas échappé au Gouvernement. Dès la reconnaissance de la République de Chine en 1964, la France a tenté de régler avec la Chine non seulement le contentieux domanial, mais le contentieux privé. Le contentieux domanial, vous devez le savoir, puisque vous vous intéressez de très près à ces questions, a été réglé en 1976.

M. André Soury. M. Branger a du retard !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. J'ai l'impression que vous vous intéressez davantage au contentieux privé, monsieur Branger.

Dans ce domaine, de premières approches ont été faites en 1972, en 1974 et en 1976, par les anciens gouvernements, et c'est très bien, mais elles n'ont pas comporté de suites concrètes, ce qui ne surprendra personne. (Rires sur de nombreux bancs des socialistes et des communistes.)

C'est en 1979, et surtout en 1980, que la négociation s'est engagée véritablement, car l'établissement des 150 dossiers a demandé de très longues années.

Du 28 juin au 1^{er} juillet 1982, des négociations ont été reprises entre experts français et experts chinois. Elles ont porté sur les deux points suivants : d'abord l'interruption du service des emprunts du siècle dernier et la cession des biens et créances laissés en Chine par nos compatriotes à partir de l'établissement de la République populaire de Chine. Depuis lors, la délé- gation française n'a pas cessé, monsieur Branger, de demander

un examen rapide de ces problèmes. A la veille du voyage de M. le président de la République en Chine, la négociation a repris. Un représentant du Trésor a fait le point à Pékin sur l'avancement de la négociation — quelques indications nous ont été données — qui va se poursuivre.

Pour conclure, monsieur Branger, je vous dirai que cette question est en bonne voie de règlement. Je vous renouvelle les excuses de M. Cheysson, qui était désolé d'être obligé de partir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Je rappelle qu'à la demande du Gouvernement la discussion sur le IX^e Plan ne sera reprise que ce soir.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1523 définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan — première loi de Plan (rapport n° 1560 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1559 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1569 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.